



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Gambie

Question écrite n° 23216

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur nos relations avec la Gambie. Cet État d'Afrique occidentale entretient avec le Sénégal des relations privilégiées depuis l'indépendance de ce dernier. Toutefois, les relations que nous entretenons avec la Gambie, en marge de celles qui unissent Dakar et Paris, sont floues. Elle lui demande donc de lui faire le point au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Les relations de la France avec la Gambie ont été marquées au cours des récentes années par la volonté d'un réel rapprochement. La visite officielle du président Jammeh à Paris en février 1998 a marqué la reconnaissance par la France du processus démocratique qu'il a su mener à bien. Le ministre des affaires étrangères, M. Blaise Jagne, et son homologue des finances, M. Jamara Jatta, ont été reçus au ministère des affaires étrangères en septembre 2002. Au niveau politique, les relations sont assurées par notre ambassade à Dakar, avec des visites régulières en Gambie. Pour les intensifier de façon plus visible, le ministère des affaires étrangères a accédé à la demande gambienne d'installer un agent permanent français, responsable du bureau diplomatique ouvert à Banjul en septembre 2004. La France dispose donc d'une représentation permanente en Gambie, qui reste placée sous l'autorité de notre ambassade à Dakar. Un accord bilatéral de coopération culturelle, scientifique, technique et économique a été signé avec la Gambie le 24 février 1998. Notre effort global annuel en faveur de ce pays (hors annulation de dette), y compris la contribution française au FED, est de l'ordre de 3,4 millions d'euros pour 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23216

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6142

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2705